

La laïcité, un idéal d'émancipation universel (intervention de Saint-Denis)

Faite pour tout le peuple, la république laïque libère le droit de ce qui divise les hommes. Ni religions reconnues, ni athéisme consacré. Ni credo imposé, ni credo interdit non plus. Une même loi vaut pour tous. À la liberté de conscience se conjugue la pleine égalité de celui qui croit au ciel et de celui qui n'y croit pas, comme des divers croyants. La complicité tendue de Dieu et de César laisse la place à l'affranchissement réciproque de Dieu et de Marianne.

Les choix qui règlent la vie personnelle sont d'autant plus libres que la laïcité radicalise le respect de la sphère privée en émancipant le droit de tout privilège accordé à un modèle d'accomplissement. Le droit ainsi promu pose comme règles communes des principes d'émancipation : liberté de conviction et d'éthique de vie, égalité de principe de tous les êtres humains, égalité des sexes, égalité de droits sans distinction d'origine ou de conviction. Quant aux conditions positives d'une telle liberté, l'Etat laïque les assure pour tous s'il joue pleinement son rôle par la promotion de l'instruction publique et de la justice sociale. Contrairement aux particularismes exclusifs, la laïcité permet de concilier la diversité des croyances et des patrimoines culturels avec l'égalité des droits. Ainsi, le bien commun échappe à la guerre des dieux. Et l'ouverture à l'universel est préservée par l'espace civique, pour le plus grand bien de la richesse culturelle des peuples, appelée à se manifester dans la liberté et non enrôlée dans des volontés très politiques de mise en tutelle.